

«LE BOUQUET PROVINCIAL, FÊTE TRADITIONNELLE DE L'ARCHERIE BEURSAULT »



Présentation sommaire

Le bouquet provincial est une tradition très ancrée en Picardie, en Ile-de-France et en Champagne. Il s'agit à la fois d'une fête très populaire mais aussi d'une saison de compétition à laquelle les ligues de tir à l'arc sont obligées de participer afin d'intégrer le Championnat de France de tir Beursault, reconnu par la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA).



La fête en elle-même a généralement lieu un dimanche du mois de mai, en extérieur : tous les habitants et commerçants y participent, notamment en décorant les rues, les maisons et les monuments de la ville. Cette célébration se poursuit donc par un concours de tir organisé par la compagnie d'arc qui reçoit toutes les fins de semaine les autres compagnies participantes dans son « jeu d'arc », où se trouvent deux cibles à 50 mètres l'une de l'autre, l'archer tirant une flèche alternativement sur l'une puis sur l'autre cible.



Légendes des photographies :

1&2 -Partie de vin de jardin lors du bouquet provincial de Paris au jeu d'arc de la compagnie Saint-Pierre Montmartre, 22/06/2014. ©G. Liegey –SPM

3 –Un défilé du bouquet provincial dans les années 1970. ©Fonds d'archives photographiques du Musée de l'archerie et du Valois

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Légendes des photographies :

4 - Messe du bouquet provincial de Compiègne sur le parvis du château impérial, 14 mai 1905. ©Fonds d'archives photographiques du Musée de l'archerie et du Valois

5&6 – Défilé du bouquet provincial de Paris (22/06/2014) avec les brancards processionnels de saint Sébastien et du Vase de Sèvres. ©R. Durand-Régnier

7 – Tête du cortège du défilé du bouquet provincial de Crépy-en-Valois (1937 ?) ©Fonds d'archives photographiques du Musée de l'archerie et du Valois

8 – Salutations aux drapeaux, bouquet provincial de Paris (22/06/2014). ©R. Durand-Régnier

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

1. Nom de l'élément

Indiquez le nom employé par la communauté ou le groupe concerné pour désigner l'élément et, le cas échéant, ses variantes :

Le « Bouquet provincial » s'entend également parfois comme « Prix général », ce terme étant attesté dès le XVIII^e siècle. Dans une conversation orale entre archers, le simple mot « bouquet » est souvent employé (« aller défilé au bouquet », « le tir du bouquet », ...). La formule est d'ailleurs en soi polysémique : « le bouquet » désigne le jour de fête, la saison de compétition qui s'étend sur quatre à cinq mois, mais il peut parfois être employé pour nommer l'objet servant de récompense (sculpture en bois dite aussi « chef d'œuvre » ou Vase de Sèvres offert par le Président de la République).



9

2. Type d'élément selon la classification Unesco

Indiquez le ou les domaines de l'élément :

- traditions et expressions orales
- pratiques sociales,
- rituels
- événements festifs
- jeu traditionnel

3. Communauté(s), groupe(s) associé(s) à l'élément

Décrivez la ou les communauté(s) ou le ou les groupe(s) et, le cas échéant, le ou les individus qui créent, entretiennent et transmettent l'élément du patrimoine culturel immatériel.



10

La communauté qui organise et perpétue les "bouquets provinciaux" est essentiellement constituée de celle des compagnies d'arc, archers et chevaliers, également rejoints aujourd'hui par des clubs de tir à l'arc qui souhaitent participer au Championnat de France beursault. Cette fête traditionnelle très intimement liée à la pratique du tir beursault (voir fiche) est aussi épaulée et soutenue par la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA), qui gère administrativement cette pratique sportive, et fixe le calendrier annuel des compétitions¹ ; les informations sur les événements liés à ce jeu populaire se retrouvent sur le journal *L'Archer français*, exclusivement dédié à cette tradition².

En plus des archers, les populations locales de Picardie et d'Ile-de-France ont pour la plupart des souvenirs forts liés aux fêtes de bouquet, lorsque leur ville en fut l'organisatrice, notamment parce qu'il est de tradition d'accueillir les compagnies participantes en décorant les rues de la ville où leur défilé passera.

Légende des photographies :

9 - Chef d'œuvre de Saulchery, bouquet de 1838. ©Fonds d'archives photographiques du Musée de l'archerie et du Valois/ C. Schryve.

10 - Installation d'un arc de triomphe Porte de Paris, bouquet de Crépy-en-Valois, 1937. ©Fonds d'archives photographiques du Musée de l'archerie et du Valois

¹ <http://www.ffta.fr/>

² <http://larcherfrancais.fr/>

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

4. Localisation physique de l'élément

Indiquez le lieu de pratique de l'élément (municipalité, vallée, pays, communauté de communes, lieu-dit...).

Les "bouquets provinciaux" sont organisés, chaque année, dans une ville différente sur le territoire où les traditions du "noble jeu de l'arc" sont encore particulièrement présentes, à savoir en Picardie ou en Ile-de-France (cf annexe 1). A titre d'exemple, les cinq dernières villes ayant accueilli un bouquet provincial sont : Ermont (2010), Choisy-au-Bac (2011), La Croix-Saint-Ouen (2012), Compiègne (2013), Paris (2014). Les prochaines villes organisatrices seraient : Provins (2015), Soissons (2016), sans compter les nombreux candidats que le projet a révélés pour les années suivantes.

Les bouquets provinciaux étaient à l'origine – sous l'Ancien Régime – organisés au sein d'une ronde (appelée aussi « famille » en Ile-de-France), c'est-à-dire le regroupement d'une trentaine de compagnies d'arc géographiquement voisines. Le principe était que chacune puisse se rendre à la fête en moins d'une journée de marche. Ces concours servaient alors à la fois d'entraînement et de lien fraternel grâce à une émulation entre compagnies. C'est ainsi que chaque « province » se trouvait chargée d'organiser la fête du bouquet et de transmettre, comme symbole d'entente, un vase à la prochaine compagnie organisatrice. Cela explique également l'existence de plusieurs bouquets la même année.

Cette forme d'organisation de la manifestation a perduré bien au-delà de la Révolution, tout en conservant l'emploi des termes anciens : jusqu'en 1999, plusieurs « bouquets » ont été organisés chaque année dans une « province » différente, bien que la tendance forte soit à organiser un seul bouquet par an pour des raisons essentiellement d'ordre économique.

A votre connaissance, l'élément est-il pratiqué d'une manière similaire en France et/ou à l'étranger ? Si oui, précisez à quel endroit et/ou dans quel pays ?

S'ils n'étaient pas appelés « bouquets provinciaux », plusieurs documents montrent que des manifestations similaires ont existé sur d'autres territoires que la France, notamment en Belgique, aux Pays-Bas, en Croatie ou encore en Allemagne.

De nos jours, plus aucune manifestation de ce genre n'existe à notre connaissance en dehors de la France.



Cartographie des clubs et compagnies d'arc, d'arbalète et de l'arquebuse de France et de Navarre.

Réalisée et publiée par *l'Archer français*, 2014.

©T. Fressin

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

5. Description de l'élément

Décrivez la pratique actuelle de l'élément. Donnez le plus de précisions possible : résumez ce que vous savez de l'élément du patrimoine tel qu'il s'observe aujourd'hui, en répondant aux questions quoi ?, comment ?, qui ?, où ?, quand ? et depuis quand ? Indiquez également les matériaux, les outils, les machines ou les objets constitutifs de la pratique. La description doit tendre vers l'objectivité et être dénuée de jugement de valeur.



Les bouquets provinciaux remontent au moins à la fin du XIV^e siècle, comme l'atteste un document daté de 1398³, indiquant qu'un « Grand Prix Provincial » est organisé à Bapaume (Pas-de-Calais). Autrefois, ces événements étaient organisés au sein d'une province, par une compagnie qui invitait toutes les autres compagnies d'arc de cette même province. Généralement, la ville qui remportait le « Grand Prix » (meilleure flèche) du bouquet devait organiser dans les années qui suivaient un nouveau bouquet.

De nos jours, la fête du bouquet provincial est organisée par une compagnie d'arc qui se porte volontaire auprès de la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA). Le Président de cette dernière étudie les volontariats et retient chaque année la compagnie qui organisera le bouquet. Bien entendu, une compagnie d'arc ne peut réussir pleinement son entreprise sans l'implication de la collectivité locale, des associations et de la population.

Si entre les XIV^e et XVIII^e siècles la fête avait lieu sur plusieurs jours continus (3 à 10 jours), depuis le XIX^e siècle la grande fête se déroule désormais sur une seule journée, un dimanche, et les archers se disputent ensuite le "Prix Provincial" les samedis, dimanches et jours fériés suivants, durant 3 à 4 mois selon un calendrier fixé en avance, déterminé par le nombre de pelotons (petit groupe d'archers) inscrits.

Le défilé du bouquet provincial n'est pas sans rappeler les parades militaires de l'Ancien Régime et le concours, les tournois qui permettaient aux guerriers de s'entraîner et de se mesurer les uns aux autres dans les temps de paix. Il en résulte aujourd'hui une organisation spécifique et un déroulement bien codifié.

Le jour de la parade, les compagnies doivent tout d'abord présenter leur drapeau afin de retirer un numéro d'ordre dans le défilé. Cette présentation se fait au son du tambour de la compagnie accueillante. Ce numéro a son importance car il permet de départager d'éventuelles égalités lors des tirs. Le porte-drapeau confirme également le jour où le peloton viendra tirer pour le prix (depuis peu, cette information est gérée à l'avance sur un bulletin d'inscription numérique). Les trois premiers numéros reviennent : 1 à la compagnie qui offre le bouquet, 2 : à celle qui le présente, 3 : à celle qui le recevra. Ces dernières années, les bouquets ont réuni près de 300 compagnies d'arc et sociétés de tir à l'arc (302 à Compiègne en 2013, 271 à Paris en 2014), soit près de 3 000 archers.

³ Henri Stein. *Archers d'autrefois, archers d'aujourd'hui*. Paris, Longuet, 1925.

Légende de l'illustration : 11 – Photographie d'une affiche du bouquet provincial de Pierrefonds, le 12 mai 1901.

©Fonds d'archives photographiques du Musée de l'archerie et du Valois

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

En tête de la procession, des jeunes filles en blanc portent le vase du bouquet qui se transmet de la compagnie organisatrice l'année passée à la compagnie de l'année (au XIXe siècle des œuvres sculptées par des compagnons membres de la compagnie appelés « chefs d'œuvre » ; aujourd'hui des bouquets dans des vases de porcelaine peinte - cf annexe 2). Sont également portés le vase de Sèvres offert par la Présidence de la République qui sera remis à l'archer vainqueur de la compétition dans la catégorie arc classique tandis qu'une statue de Saint-Sébastien, patron des archers, revient à la meilleure flèche dans la catégorie arc droit.

Les compagnies défilent derrière leur drapeau sur deux rangs, les rois (ayant abattu l'oiseau lors de l'« abat-oiseau » annuel), les « empereurs » (ayant été rois trois années de suite), les capitaines et connétables de compagnie portant leurs écharpes. Suivent ensuite les chevaliers et les archers. Chaque compagnie a sa propre tenue, tous les choix esthétiques étant possibles. La participation de ces archers lors du défilé du bouquet est indispensable pour confirmer l'inscription donnant le droit à une compagnie de participer à la compétition du bouquet, et même, pour certaines ligues, le droit de concourir au championnat de France beursault.

Le défilé, rehaussé de groupes de musique, se termine par un discours convenu d'une jeune fille de la compagnie ayant accueilli le bouquet l'année précédente, afin qu'elle rappelle les « valeurs » véhiculées par cette fête et qu'elle remette ensuite le vase du bouquet à la compagnie organisant la manifestation. Le défilé se termine par une messe célébrée en l'honneur des archers, à laquelle le porte-drapeau de chaque compagnie doit également impérativement assister.



Le défilé, qui se déroule dans la mesure du possible au cœur de la ville sur un parcours d'environ trois kilomètres, constitue la partie publique principale de la fête. Les habitants sont invités à décorer leurs maisons, leurs vitrines, leurs rues, avec des fleurs en papier, on bâtit parfois dans les rues des arcs de triomphe recouverts de fleurs sous lesquels passaient les archers. Ces décorations étaient une manière de saluer les archers et d'affirmer la fierté de la ville d'accueillir le « bouquet ». La préparation des fleurs en papier, tradition toujours vivante, donne l'occasion à une partie de la population de se retrouver dans des soirées conviviales (adultes, enfants des écoles, anciens et toutes les associations de la ville).

Après la messe suivent en général, restauration et animations réservées aux archers (ce qui représente plusieurs centaines de personnes). C'est notamment le moment de se retrouver pour le vin d'honneur près du jeu d'arc de la compagnie, où se déroulent, le "tir aux assiettes" (tir où des assiettes décorées éditées par les organisateurs sont à gagner et la "partie de vin de jardin" (tir amical entre la compagnie organisatrice et une autre compagnie désignée).

Le « Grand Prix » se tire dans un jeu traditionnel dit "beursault" (voir fiche « Le tir Beursault »), sur une "carte" (cible) décorée, particulière et propre aux bouquets provinciaux. Chaque compagnie inscrite envoie son/ses peloton (s) d'archers à la date convenue. Chaque archer tire sa flèche en aller-retour (halte) sur les deux cibles. Près de 1500 archers participent ainsi durant quatre mois à la compétition, à charge pour la compagnie organisatrice d'assurer le bon déroulement de la

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

compétition : accueil des archers, la permanence des arbitres, marquage des points et classement dans les différentes catégories.

Autrefois, le gagnant de ce Prix (celui réalisant la flèche la plus près du centre de la carte) était sacré "Grand-Maître" par ses pairs et recevait un Grand Prix constitué, entre autres, de vaisselle onéreuse. De nos jours, les archers faisant les plus belles flèches reçoivent, en fonction de leurs résultats, des assiettes décorées (cf annexe 2), des sommes d'argent, ou toute autre récompense annoncée sur le mandat. La plus belle flèche de la catégorie « arc classique » reçoit, selon une tradition attestée depuis plus d'un siècle (certaines sources évoquent le règne de Louis-Philippe), un vase de Sèvres offert par le Président de la République, qui lui est remis par un représentant de l'Etat, généralement le préfet. La plus belle flèche réalisée en « arc droit » reçoit, pour sa compagnie, une statue de saint Sébastien, offerte par l'association des Amis du musée de l'archerie et du Valois.

Un bouquet peut également connaître des variantes : il peut être du matin ou de l'après-midi selon l'heure à laquelle est placé le défilé, il peut être « ouvert » ou dit « fermé », c'est-à-dire réservé aux compagnies d'une même ronde. Actuellement, l'importante organisation que cet événement nécessite tend à limiter le nombre de ces manifestations : il s'en ouvre en général une fois par an et en un seul lieu. Le bouquet est ainsi ouvert à l'ensemble des compagnies d'arc françaises et peut regrouper jusqu'à 4 000 archers.



13

Légende des photographies :

12- Décoration d'une maison en l'honneur du défilé des archers. ©Fonds d'archives photographiques du Musée de l'archerie et du Valois

13-Salutations au drapeau, bouquet provincial de Pontoise, 2005. ©Fonds d'archives photographiques du Musée de l'archerie et du Valois

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

Indiquez des informations sur son mode de transmission, sa vitalité ou sa fragilité, les personnes qui le pratiquent, l'entretiennent et le transmettent, son contexte de réalisation ou de pratique, son évolution, ses adaptations et ses emprunts, les organisations concernées, etc.

Les traditions de l'archerie française se perpétuent, depuis le Moyen Âge, essentiellement par l'intermédiaire d'une transmission orale ; méthode de transmission qui induit une certaine difficulté dans la vérification de ces sources. Régulièrement, des « manuels » et « guides pratiques » ont été édités dont un en cours d'actualisation.

Ainsi, deux modes complémentaires de transmission, orale et initiatique, permirent aux pratiques et traditions des bouquets provinciaux de perdurer jusqu'à nos jours. Il appartient à certains membres reconnus (archers initiés) d'une compagnie d'assurer la transmission de cet héritage aux nouvelles générations.

III. HISTORIQUE

1. Repères historiques

Indiquez au moyen de sources (références bibliographiques, discographiques, audiovisuelles, archivistiques, etc.) quel est l'historique de la pratique ou de l'élément, puis vous l'insérerez dans son contexte.

Les guerres se faisant plus rares à compter du XVe siècle, les compagnies d'archers issues des milices bourgeoises (des villes) ne tardèrent pas à transformer ce qui était leur entraînement militaire régulier en un divertissement libre et saisonnier : les exercices aux principales armes défensives devinrent les « nobles jeux » de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse.



Souhaitant rapidement se mesurer les uns aux autres, les confrères pratiquant ces nobles jeux organisèrent des tournois chevaleresques, appelés « Prix », tant au sein de chaque compagnie qu'entre compagnies des alentours, c'est-à-dire généralement des villes situées dans une même province, d'où le terme de « Prix provincial » ou « bouquet provincial ».

A partir du XVIIIe siècle, des « Prix Généraux »⁴, à dimension nationale, sont organisés et mobilisent cette fois-ci des archers, mais aussi des arbalétriers et arquebusiers, venant de tout le royaume. Avec la Révolution, les « Prix généraux », disparaissent, et les compagnies d'arcs, assimilées aux corporations, sont dissoutes. Les confréries d'archers commencent à se reformer sous le premier Empire, et des bouquets à dimension cantonale et régionale sont de nouveau organisés, sous le vocable de « bouquets provinciaux » (l'adjectif « provincial » fut conservé malgré la disparition officielle des provinces).

Le regroupement de compagnies en « rondes » et « familles », en Ile-de-France et en Picardie, qui perdure encore aujourd'hui, témoigne de la structure d'organisation des bouquets sous l'Ancien-Régime, si on en compare les contours avec la géographie administrative de l'époque⁵.

⁴ Abbé Henri de Pomponne. *Statuts et Règlement généraux pour toutes les compagnies du noble jeu de France*. 1733

⁵ *Histoire des rondes et des familles dans la tradition du tir à l'arc en Picardie*, conférence de Guy Faizelot et Didier Boulen, mai 2014, Crépy-en-Valois. Légende de l'illustration : 14 - *Les cérémonies observées dans la marche et à la montre des chevaliers de l'arquebuse à Meaux*, gravure de 1717, Cabinet des arts graphiques, Musée de l'archerie et du Valois. ©Musée de l'archerie et du Valois/ C. Schryve

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Compte-tenu de la difficulté rencontrée à organiser des fêtes mobilisant un grand nombre d'archers, la dimension régionale des « bouquets provinciaux » s'est peu à peu muée au cours du XXe siècle en « évènement national ». Si l'on excepte les bouquets dits fermés, ces grands rassemblements annuels constituent la grande majorité des bouquets actuels.

Sous l'Ancien-Régime, l'évènement festif se déroulait toujours avec l'accord des autorités locales, à savoir la municipalité, les seigneurs locaux et les représentants du roi. C'est au printemps qu'était généralement organisé un bouquet, la saison voit le retour des beaux jours, propices pour s'exercer à nouveau en extérieur au "noble jeu de l'arc". Lorsque la fête devait être reculée à l'été, les autorités locales veillaient toujours à ce que la période retenue soit en dehors des dates importantes de travaux agricoles.

Ces tournois d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers, mêlant de nombreuses compagnies, devinrent des événements prestigieux au sein des différentes provinces. Ce ne fut que lors des périodes troubles (disettes, guerres etc.), que les provinces du Royaume de France ne purent les organiser. Ces bouquets furent l'occasion, pour les « chevaliers » de ces nobles jeux, de se réunir fraternellement pendant plusieurs jours, d'entretenir un lien fort avec la noblesse et les échevins invités, de parader en grandes tenues devant les bourgeois des villes, de renforcer l'entente et l'appartenance provinciale des participants lors de grands banquets mais aussi et surtout de pratiquer l'honneur et la courtoisie durant leurs « joutes » amicales.

A l'instar d'autres pratiques populaires – sociétés de musiques par exemple - la tradition du tir beursault s'est ancrée au XIXe siècle pour devenir une pratique populaire relativement bien institutionnalisée, avec sa double structure associative et de compagnie, avec ses « chevaliers d'arc » devant transmettre les valeurs de ce jeu. Les bourgeois, majoritaires dans les compagnies sous l'Ancien-Régime, ont été rejoints par d'autres milieux sociaux, et les « bouquets » ont reflété une tradition populaire largement ouverte à toute la population. C'est toujours le cas aujourd'hui.



La tradition des bouquets provinciaux est elle-même incluse dans la pratique du tir beursault. Celle-ci ne dispose pas sur le plan national d'une association qui la représente : le calendrier des compétitions, incluant le bouquet provincial, est fixé par la FFTA, dont le tir beursault est une section interne. En 1899, lors de la création de la *Fédération des Compagnies d'arc de l'Île-de-France*, c'était la discipline qui y était majoritairement pratiquée. L'organisme devint en 1911 la *Fédération des Compagnies d'Arc de France* avant de prendre le nom, en 1928, de *Fédération Française de Tir à l'Arc*, structure actuelle qui gère l'ensemble des sports de tir à l'arc reconnus au niveau olympique ainsi que le « noble jeu de l'arc ».

Légende de l'illustration : 15- Photographie représentant le tir de femmes dans les jardins du château impérial de Compiègne, bouquet provincial de 1905. ©Fonds d'archives photographiques du Musée de l'archerie et du Valois

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

2. Les récits liés à la pratique et à la tradition

Indiquez de quelle manière la communauté se représente l'histoire de la pratique ou de l'élément.

Se perpétuant par une tradition orale et initiatique (via les chevaliers d'arc, vecteurs de la Tradition), la majorité des membres de la communauté de l'archerie traditionnelle considèrent que leurs pratiques d'aujourd'hui sont particulièrement fidèles à celles d'autrefois. Or, force est de constater, bibliographie à l'appui, que les usages ont évolué : les grands banquets d'autrefois ont disparu, les fêtes sur plusieurs jours ne sont plus envisageables dans le contexte actuel, les droits d'entrée et le niveau social pour participer aux Prix Provinciaux étaient autrefois très élevés, ce qui nous permet de supposer une fête alors bien moins « populaire » que celle imaginée par les archers, ou que sa version actuelle.

Le bouquet provincial est une manifestation complexe, mêlant étroitement histoire, tradition orale et sport, mais certains aspects en sont, selon les cas, surreprésentés ou sous-représentés par les pratiquants du « noble jeu de l'arc » afin d'adapter la réalité à leur vision de la tradition, en les expliquant ou en les justifiant à leur manière.

La clé principale est une notion affirmée de continuité temporelle, déclinée par les archers sur plusieurs plans.

Il y a une réalité historique : la structure en compagnie remonte au Moyen Âge et par ailleurs la manière de tirer au beursault n'a pas changée depuis au moins le XVIII^e siècle. Les principes orientant le déroulement de la compétition liée au bouquet ont eux aussi peu évolués depuis cette époque, ce qu'attestent les nombreux règlements conservés, où bien des points sont identiques aux règles actuelles⁶. Cette persistance d'un type d'organisation d'Ancien Régime est revendiquée bien

plus que d'autres aspects qui se sont probablement ajoutés à la tradition du bouquet au cours du XIX^e siècle, telle la présence des « jeunes filles en blanc », (symbole de pureté) dans le défilé, qui n'est pas attestée dans les quelques descriptions anciennes de cortèges de bouquet.

Les archers revendiquent également un rôle symbolique de protection de la population lié à leur pratique, et cautionné par des autorités civiles : si ce n'est qu'un jeu populaire, il y a des « rois » et des « empereurs », et c'est, à notre connaissance, le seul jeu traditionnel français dont chaque année le gagnant d'une compétition reçoit un prix offert par le Président de la République.⁷ Malgré son nom évoquant l'organisation administrative de l'Ancien Régime, la tradition du « bouquet provincial » a donc été cautionnée par les présidents des Troisième, Quatrième et Cinquième République !



16

⁷ Cette pratique remonte au moins au règne de Louis-Philippe. De nombreux vases, portant la date du bouquet, le nom de la compagnie organisatrice et parfois celui de la jeune fille qui fut chargée de le remettre, sont visibles soit dans les logis des compagnies, soit dans des familles d'archers, ou encore au Musée de l'archerie de Crépy-en-Valois.

-Légende de l'illustration : 16 – Photographie d'un vase de bouquet édité par la Ronde du Valois et de la Vallée de l'Automne, bouquet de Béthisy Saint-Pierre, 7 mai 1933. ©Fonds d'archives photographiques du Musée de l'archerie et du Valois.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

La fête du bouquet est également un marqueur temporel symbolique pour la population, car cette manifestation tournante n'est organisée qu'épisodiquement dans une commune. Pour certains habitants, le bouquet ne peut être l'affaire que d'une génération ; le bouquet suivant ne pourra se dérouler dans la ville que quand leurs enfants seront en âge eux-mêmes d'y participer⁸. Si cette vision ne correspond en rien à la réalité, elle prouve la force de transmission des valeurs attribuée au bouquet provincial.



Le bouquet est enfin un rare moment de rencontre de la communauté des archers, renforçant sa cohésion et affirmant son originalité. Tous les archers communient dans cette manifestation qui constitue le plus grand concours populaire de tir à l'arc existant en France : si la fête est laïque, à l'instar des pèlerins, chaque archer se doit d'avoir participé dans sa vie à un ou plusieurs « bouquets » ! C'est également l'occasion d'affirmer la force de la communauté, qui défile fièrement dans une ville où toute la circulation est arrêtée pour laisser passer le défilé des archers.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

1. Viabilité de l'élément

Indiquez les menaces éventuelles pesant sur la pratique et la transmission de l'élément.

Trois éléments sont nécessaires pour que la tradition du bouquet provincial perdure : elle dépend de la vitalité de la pratique du tir beursault, de la possibilité de trouver une compagnie organisant la manifestation, et de l'accueil de la population locale.

La pratique du tir beursault n'est pas menacée actuellement : ce jeu populaire est bien structuré, les jeunes y sont présents, le tir à l'arc s'est féminisé et les compagnies n'ont en général pas de grands problèmes de recrutement. Il en va tout autrement pour l'organisation des bouquets.

Les compagnies d'arc éprouvent aujourd'hui des difficultés à trouver en interne des volontaires pour organiser de pareils événements, essentiellement parce que la recherche de financements en amont est fastidieuse et qu'il faut ensuite assurer des gardes tous les week-ends, durant les quatre mois de compétition qui suivent la fête. Associés à ce phénomène, la crise budgétaire de ces dernières années et les renouvellements réguliers des élus politiques ne permettent plus aux compagnies de s'engager sereinement avec le soutien de leurs municipalités sur une longue période.

Ainsi, depuis une quinzaine d'années, les bouquets provinciaux ont des difficultés à s'organiser. Si autrefois les compagnies organisatrices étaient connues environ trois années à l'avance – ce qui leur le temps de programmer sereinement leur bouquet – ces dernières années, les volontaires se sont manifesté souvent à la dernière minute (comme en 2010, 2012 et 2014).

Si le bouquet garde un prestige certain parmi les archers – la plupart souhaitent y participer, même si cela suppose un long déplacement –, il est plus difficile qu'auparavant d'obtenir l'adhésion des habitants. Cela d'une part pour des problèmes pratiques : défilés en plein centre ville, parkings etc. Dans certaines villes liées historiquement au bouquet, il est devenu presque impossible de les

⁸ Entretien à Crépy-en-Valois, 27 mars 2014.

Légende de l'illustration : 17 - Défilé des bouquets portés en procession par un cortège de jeunes filles en blanc, bouquet provincial de Coincy, 2008. ©Fonds d'archives photographiques du Musée de l'archerie et du Valois

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

organiser, ainsi le bouquet de Paris en 2014 a posé nombre de problèmes de gestion du défilé. S'y ajoute une méconnaissance de la population de ce que le bouquet représente, car elle n'a pas toujours eu l'occasion d'y assister : les bouquets changeant de lieu, le dernier dans la commune peut s'être déroulé il y a un quart de siècle, un siècle ...ou plusieurs !

2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Indiquez ici les modes et actions de valorisation, les modes de reconnaissance publique (niveaux local, national, international). Des inventaires ont-ils déjà été réalisés ? De quel type de documentation disposez-vous ? Disposez-vous d'une bibliographie ? Quelles sont les mesures de sauvegarde qui ont été prises, le cas échéant ?

Conscients de l'intérêt de la tradition du tir beursault et des difficultés rencontrées pour maintenir l'organisation annuelle d'un bouquet, des archers ont incité la Fédération Française de Tir à l'Arc à porter une candidature pour faire reconnaître le « bouquet provincial » sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Depuis 2012, un comité de pilotage a été constitué, qui regroupe des archers et des représentants du musée de l'archerie et du Valois de Crépy en Valois et de l'Office du Patrimoine Culturel Immatériel, qui accompagnent cette démarche. Un plan d'action a été établi et soumis à l'accord de la communauté des archers lors des Etats Généraux de l'archerie, organisés à Compiègne le 12 janvier 2013, rassemblant 244 délégués des instances de l'archerie et des compagnies d'arc.

Trois commissions y ont été créées : - mémoire et transmission, - sauvegarde et transmission - soutien et médiatisation, cela pour organiser le soutien et la promotion de la démarche. Leurs actions concernent d'une part l'ensemble de la tradition du tir beursault (elles sont présentées sur la fiche consacrée à ce jeu), et plus spécifiquement sur celle du bouquet provincial, détaillées ici :



Nb de bouquets recensés : 788

Copyright 2014 de l'Association Française de Tir à l'Arc (AFTA).
Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'Association Française de Tir à l'Arc est formellement interdite.
AFTA - 10 rue de la République - 95000 Compiègne - France
Téléphone : 03 44 61 11 11 - Fax : 03 44 61 11 12 - Email : afa@afa.fr

Membre Compagnie
1000 Compagnie d'Arc de France
1001 Compagnie d'Arc de France
1002 Compagnie d'Arc de France
1003 Compagnie d'Arc de France
1004 Compagnie d'Arc de France
1005 Compagnie d'Arc de France
1006 Compagnie d'Arc de France
1007 Compagnie d'Arc de France
1008 Compagnie d'Arc de France
1009 Compagnie d'Arc de France
1010 Compagnie d'Arc de France
1011 Compagnie d'Arc de France
1012 Compagnie d'Arc de France
1013 Compagnie d'Arc de France
1014 Compagnie d'Arc de France
1015 Compagnie d'Arc de France
1016 Compagnie d'Arc de France
1017 Compagnie d'Arc de France
1018 Compagnie d'Arc de France
1019 Compagnie d'Arc de France
1020 Compagnie d'Arc de France
1021 Compagnie d'Arc de France
1022 Compagnie d'Arc de France
1023 Compagnie d'Arc de France
1024 Compagnie d'Arc de France
1025 Compagnie d'Arc de France
1026 Compagnie d'Arc de France
1027 Compagnie d'Arc de France
1028 Compagnie d'Arc de France
1029 Compagnie d'Arc de France
1030 Compagnie d'Arc de France
1031 Compagnie d'Arc de France
1032 Compagnie d'Arc de France
1033 Compagnie d'Arc de France
1034 Compagnie d'Arc de France
1035 Compagnie d'Arc de France
1036 Compagnie d'Arc de France
1037 Compagnie d'Arc de France
1038 Compagnie d'Arc de France
1039 Compagnie d'Arc de France
1040 Compagnie d'Arc de France
1041 Compagnie d'Arc de France
1042 Compagnie d'Arc de France
1043 Compagnie d'Arc de France
1044 Compagnie d'Arc de France
1045 Compagnie d'Arc de France
1046 Compagnie d'Arc de France
1047 Compagnie d'Arc de France
1048 Compagnie d'Arc de France
1049 Compagnie d'Arc de France
1050 Compagnie d'Arc de France
1051 Compagnie d'Arc de France
1052 Compagnie d'Arc de France
1053 Compagnie d'Arc de France
1054 Compagnie d'Arc de France
1055 Compagnie d'Arc de France
1056 Compagnie d'Arc de France
1057 Compagnie d'Arc de France
1058 Compagnie d'Arc de France
1059 Compagnie d'Arc de France
1060 Compagnie d'Arc de France
1061 Compagnie d'Arc de France
1062 Compagnie d'Arc de France
1063 Compagnie d'Arc de France
1064 Compagnie d'Arc de France
1065 Compagnie d'Arc de France
1066 Compagnie d'Arc de France
1067 Compagnie d'Arc de France
1068 Compagnie d'Arc de France
1069 Compagnie d'Arc de France
1070 Compagnie d'Arc de France
1071 Compagnie d'Arc de France
1072 Compagnie d'Arc de France
1073 Compagnie d'Arc de France
1074 Compagnie d'Arc de France
1075 Compagnie d'Arc de France
1076 Compagnie d'Arc de France
1077 Compagnie d'Arc de France
1078 Compagnie d'Arc de France
1079 Compagnie d'Arc de France
1080 Compagnie d'Arc de France
1081 Compagnie d'Arc de France
1082 Compagnie d'Arc de France
1083 Compagnie d'Arc de France
1084 Compagnie d'Arc de France
1085 Compagnie d'Arc de France
1086 Compagnie d'Arc de France
1087 Compagnie d'Arc de France
1088 Compagnie d'Arc de France
1089 Compagnie d'Arc de France
1090 Compagnie d'Arc de France
1091 Compagnie d'Arc de France
1092 Compagnie d'Arc de France
1093 Compagnie d'Arc de France
1094 Compagnie d'Arc de France
1095 Compagnie d'Arc de France
1096 Compagnie d'Arc de France
1097 Compagnie d'Arc de France
1098 Compagnie d'Arc de France
1099 Compagnie d'Arc de France
1100 Compagnie d'Arc de France

Un recensement collaboratif des bouquets et des compagnies d'arc ayant participé à des bouquets est en cours depuis 2013, mettant ainsi en avant l'existence d'au moins 800 bouquets en France depuis le Moyen Âge, répartis dans diverses régions (principalement Picardie, Ile-de-France, Bourgogne).

Un guide d'aide à l'organisation des bouquets provinciaux est également en cours de rédaction afin de faire connaître et faciliter l'organisation de bouquets futurs. Il comportera les mesures collaboratives, les prêts et subventions qu'il est possible de demander, les comptes financiers d'anciens bouquets, l'entraide qui peut être attendue entre compagnies, ... Il sera consultable sur le site qui a été créé pour informer des actions en cours pour la sauvegarde et la transmission de cette tradition : <http://bouquets-provinciaux.fr/> ainsi que sur celui de la FFTA⁹.

Légende : recensement participatif des bouquets provinciaux (site www.bouquets-provinciaux.fr/), données collectées par l'Archer français. ©T. Fressin

⁹ <http://www.evenements-sportifs.com/ffa-fr> ; <http://larcherfrancais.fr/>

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Une exposition s'adressant au grand public a été réalisée en 2013 afin de faire découvrir ce qu'est un bouquet : « *C'est le bouquet ! Au cœur de la grande fête de l'archerie traditionnelle* »¹⁰. Elle est depuis devenue itinérante et prêtée sur demande lors des grands rendez-vous de l'archerie traditionnelle.

Des listes de soutien à l'inscription du bouquet provincial à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel ont été diffusées depuis 2013. Elles ont rassemblées à ce jour près de 10 500 signatures de particuliers et de personnalités, et 90 conseils municipaux ont voté des motions de soutien à cette démarche.

Les compagnies d'arc, appuyées par la Fédération Française de Tir à l'Arc, ont mis en place depuis peu des mesures pour permettre la sauvegarde des bouquets. Ainsi, pour faire en sorte de réunir chaque année un nombre toujours aussi important d'archers, la présence des drapeaux des compagnies des régions Normandie, Picardie et Ile-de-France est devenue obligatoire pour que les membres de celles-ci puissent ensuite participer au championnat de France de tir « beursault ».

Depuis quelques années également, les compagnies d'une même ronde ou famille apportent leur aide aux organisateurs de bouquets : aide financière, aide logistique pour les décors et l'organisation de la journée de fête, mutualisation des jeux d'arc, mise à disposition d'hommes de garde etc... Le bouquet devient ainsi l'affaire non d'une seule compagnie mais d'un ensemble local de compagnies d'arc. La preuve en est pour le bouquet de 2015 : l'ensemble des compagnies de la famille de la Brie sont toutes investies pour aider la compagnie de Provins.

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

Indiquez comment et dans quelle mesure les communautés, les groupes, ou, le cas échéant, les individus qui créent, entretiennent et transmettent l'élément ont participé à l'élaboration de la fiche et consenti à l'inclusion dans l'inventaire.

Les principaux acteurs étant intervenus dans l'élaboration directe de cette fiche sont :

- le Président de la Fédération Française de Tir à l'Arc, Philippe Bouclet
- la Ville de Crépy-en-Valois via l'attachée de conservation, directrice du Musée de l'Archerie et du Valois, Marion Roux-Durand
- l'équipe de rédaction du journal en ligne *L'Archer Français*, et son rédacteur en chef, Thomas Fressin
- Le Président de la Famille de la Brie et membre du Conseil d'Administration de l'Association des Amis du musée, Frédérick Pryka
- L'archer qui a impulsé toute cette démarche, Empereur de la Compagnie d'arc de Pontoise, Jean-Pierre Bouffon
- l'Office du Patrimoine Culturel Immatériel, organisme-conseil et son directeur, Michel Colleu, qui a mené des entretiens ethnologiques auprès des archers.

La communauté des archers a fortement été sollicitée, notamment lors de :

- Entretiens ethnologiques filmés¹¹ (32 heures au total),
- Entretiens et dons de mémoire lors du « bouquet provincial » de Compiègne de 2013, et présence lors du « Bouquet provincial » de Paris en 2014

¹⁰ Exposition réalisée par le Musée de l'archerie et du Valois et le Musée Antoine Vivenel (Compiègne)

¹¹ Réalisés par Michel Colleu, de l'OPCI, dans le cadre de cet inventaire, pour le compte de la FFTA et du Musée de l'archerie (où ont été déposés les 35 heures de films)

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Inventaire participatif des pratiques et éléments sociologiques utiles sur les compagnies d'arc,
- Conférences et expositions sur le sujet :
 - « *Traditions d'archers* », Musée de l'archerie et du Valois, 30/03-28/07 2013
 - « *C'est le bouquet ! Au cœur de la grande fête de l'archerie traditionnelle* » 11/05 - 30/06 2013, Musée de l'archerie et du Valois- Musée Antoine Vivenel de Compiègne,
- Conférence « *Un demi-siècle d'anecdotes sur le tir à l'arc en Brie et ailleurs* », Philippe Gouble, Annet-sur-Marne,
- Présence exigée à des « Etats-Généraux de l'archerie » en janvier 2013 à Compiègne,
- Demandes de soutiens au profit du projet de reconnaissance des « bouquets provinciaux » comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité
- Rencontre-étape du 06/12/2014 à Crépy-en-Valois qui a rassemblé plus de 200 personnes pour célébrer la remise du dossier UNESCO.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Annexe 1 – Liste des 806 bouquets provinciaux inventoriés

1398 : Cie d'arc de Bapaume	1877 : Cie d'arc de Compiègne	1939 : Cie d'arc de Carlepont
1399 : Cie d'arc de Douai	1877 : Cie d'arc de Mont-Saint-Père	1939 : Cie d'arc d'Amiens
1407 : Cie d'arc de Nesle	1877 : Cie d'arc de Grandrû	1946 : Cie d'arc de Chambly
1409 : Cie d'arc de Provins	1878 : Cie d'arc de Villeneuve-Sur-Fère	1946 : Cie d'arc de Noyon
1466 : Cie d'arc d'Abbeville	1878 : Cie d'arc de Jussy	1946 : Cie d'arc de Tracy-Le-Mont
1500 : Cie d'arc de Rumilly	1878 : Cie d'arc de Marizy-Saint-Mard	1947 : Cie d'arc de Clairoux
1514 : Cie d'arc de Chambéry	1878 : 2e Cie d'arc de Vailly-Sur-Aisne	1947 : Cie d'arc d'Andechy
1609 : Cie d'arquebuse de Compiègne	1878 : Cie d'arc de Villeneuve-Sous-Fère	1947 : Cie d'arc de Pont-Sainte-Maxence
1612 : Cie d'arquebuse de Mantes-La-Ville	1879 : Cie d'arc de Fère-En-Tardenois	1948 : Cie d'arc d'Estrées
1612 : Cie d'arquebuse de Mantes-La-Jolie	1879 : Cie d'arc de Béhéricourt	1948 : Cie d'arc de Longpont
1614 : Cie d'arc de Ham	1880 : Cie d'arc de Château-Thierry	1948 : Cie d'arc de Coye-La-Forêt
1615 : Cie d'arc de Creil	1880 : Cie d'arc de Labroye	1948 : Cie d'arc de Château-Thierry
1615 : Cie d'arquebuse de Creil	1880 : Cie d'arc de Commenchon	1948 : Cie d'arc de Péronne
1617 : Cie d'arquebuse de Dijon	1880 : Cie d'arc de Remaugies	1948 : Cie d'arc de Blérancourt
1618 : Cie d'arquebuse de Laon	1881 : Cie d'arc de Chauny	1948 : Cie d'arc de Morlincourt
1623 : Cie d'arquebuse d'Auxonne	1881 : Cie d'arc de Caillouël-Crépigny	1948 : Cie d'arc de Villemomble
1624 : Cie d'arc de Troyes	1881 : Cie d'arc de Ville	1949 : Cie d'arc de Doullens
1630 : Cie d'arc de Compiègne	1881 : Cie d'arc de Mont-Saint-Père	1949 : Cie d'arc de Longueval
1640 : Cie d'arquebuse d'Autun	1881 : Cie d'arc de Marizy-Saint-Mard	1949 : Cie d'arc de Creil
1641 : Cie d'arquebuse de Semur-En-Auxois	1882 : Cie d'arc de Château-Thierry	1949 : Cie d'arc de Canly
1649 : Cie d'indéfini de Crécy-Au-Mont	1882 : Cie d'arc de Rethondes	1949 : Cie d'arc de Crépy-En-Valois
1655 : Cie d'arquebuse de Beaune	1882 : Cie d'arc de Berlancourt	1949 : Cie d'arc de Neuilly-Saint-Front
1655 : Cie d'arquebuse de Flavigny-Sur-Ozerain	1883 : Cie d'arc de Marquivillers	1949 : Cie d'arc de Longueval-Barbonval
1656 : Cie d'arc de Coincy	1883 : Cie d'arc de Chézy-Sur-Marne	1950 : Cie d'arc de Coeuvres-Et-Valsery
1658 : Cie d'arquebuse de Dijon	1883 : Cie d'arc de Baboeuf	1950 : Cie d'arc de Chantilly
1659 : Cie d'arc de Soissons	1884 : Cie d'arc de Élincourt-Sainte-Marguerite	1950 : Cie d'arc de Beaulieu-Les-Fontaines
1661 : Cie d'arc de Paris	1884 : Cie d'arc d'Azy-Sur-Marne	1950 : Cie d'arc de Thourotte
1662 : Cie d'arc de Châlons-En-Champagne	1884 : Cie d'arc de Seraucourt-Le-Grand	1950 : Cie d'arc de Cuise-La-Motte
1662 : Cie d'indéfini de Rozay-En-Brie	1884 : Cie d'arc de Caumont	1950 : Cie d'arc de Chézy-En-Orxois
1663 : Cie d'indéfini de Crécy-Au-Mont	1885 : Cie d'arc de Nogentel	1950 : Cie d'arc de Nogentel
1664 : Cie d'arc de Compiègne	1885 : Cie d'arc de Clairoux	1950 : Cie d'arc de Conchy-Les-Pots
1664 : Cie d'arc de Noyon	1885 : Cie d'arc de Seraucourt-Le-Grand	1950 : Cie d'arc de Salency
1665 : Cie d'arc de La Fère	1886 : Cie d'arc d'Ercheu	1951 : Cie d'arc de Compiègne
1671 : Cie d'arc de Laon	1886 : Cie d'arc d'Essômes-Sur-Marne	1951 : Cie d'arc de Rieux
1671 : Cie d'arquebuse de Semur-En-Auxois	1886 : Cie d'arc de Élincourt-Sainte-Marguerite	1951 : Cie d'arc de Chevincourt

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

1671 : Cie d'arquebuse de Chagny	1886 : Cie d'arc de Villeselve	1951 : Cie d'arc de Bailleul-Le-Soc
1672 : Cie d'arc de Saint-Quentin	1887 : Cie d'arc de Chevincourt	1951 : Cie d'arc de Ver-Sur-Launette
1672 : Cie d'arquebuse de Chambéry	1887 : Cie d'arc d'Attichy	1952 : Cie d'arc de Coincy
1673 : Cie d'arquebuse de Tournus	1887 : Cie d'arc de Guiscard	1952 : Cie d'arc de Cambronne-Lès-Ribécourt
1673 : Cie d'arquebuse de Grenoble	1887 : Cie d'arc d'Azy-Sur-Marne	1952 : Cie d'arc de Ham
1674 : Cie d'arquebuse de Beaune	1888 : Cie d'arc d'Appilly	1952 : Cie d'arc de Thiescourt
1674 : Cie d'arquebuse de Dijon	1888 : Cie d'arc de Villers-Sur-Fère	1952 : Cie d'arc de Carlepont
1678 : Cie d'arquebuse de Chalon-Sur-Saône	1888 : Cie d'arc de Tracy-Le-Mont	1953 : Cie d'arc d'Epaux-Bézu
1678 : Cie d'arquebuse de Chagny	1888 : Cie d'arc de Varesnes	1953 : Cie d'arc de Saulchery
1679 : Cie d'arquebuse de Nolay	1888 : 1ère Cie d'arc de Chantilly	1953 : Cie d'arc de Billy-Sur-Ourcq
1680 : Cie d'arquebuse de Chalon-Sur-Saône	1888 : 1ère Cie d'arc de Vic-Sur-Aisne	1953 : Cie d'arc d'Attichy
1680 : Cie d'arquebuse de Mâcon	1889 : Cie d'arc de Nogentel	1953 : Cie d'arc de Davenescourt
1681 : Cie d'arc de Péronne	1889 : Cie d'arc de Salency	1953 : Cie d'arc de Jaux
1681 : Cie d'arquebuse de Lyon	1889 : Cie d'arc de Cambronne-Lès-Clermont	1953 : Cie d'arc de Lacroix-St-Ouen
1682 : Cie d'arquebuse de Seurre	1890 : Cie d'arc d'Essômes-Sur-Marne	1954 : Cie d'arc d'Epaux-Bézu
1683 : Cie d'arc de Chambéry	1890 : 2e Cie d'arc de Compiègne	1954 : Cie d'arc de Saulchery
1684 : Cie d'arc de Ham	1890 : Cie d'arc d'Ognes	1954 : Cie d'arc de Ver-Sur-Launette
1685 : Cie d'arc de Montdidier	1891 : Cie d'arc de Guivry	1954 : Cie d'arc de Dammartin-En-Goële
1685 : Cie d'arc de Bourg-En-Bresse	1891 : Cie d'arc de Fresnes-En-Tardenois	1954 : Cie d'arc de Brégy
1686 : Cie d'arc de Chambéry	1892 : Cie d'arc de Margny-Lès-Compiègne	1954 : Cie d'arc d'Esmerly-Hallon
1686 : Cie d'arc de Bourg-En-Bresse	1892 : Cie d'arc de Chauny	1954 : Cie d'arc de Lacroix-Saint-Ouen
1686 : Cie d'arc de Pont-De-Vaux	1892 : Cie d'arc de Moyencourt	1954 : Cie d'arc de Fère-En-Tardenois
1687 : Cie d'arquebuse de Reims	1892 : Cie d'arc d'Essômes-Sur-Marne	1954 : Cie d'arc de Villeselve
1687 : Cie d'arc de Cluses	1893 : Cie d'arc de Roye	1955 : Cie d'arc de Claye-Souilly
1687 : Cie d'arquebuse d'Autun	1893 : Cie d'arc de Villers-Sur-Fère	1955 : Cie d'arc de Marquilliers
1688 : Cie d'arquebuse de Dijon	1893 : Cie d'arc d'Amiens	1955 : Cie d'arc de Béthisy-Saint-Pierre
1688 : Cie d'arquebuse de Pontoise	1893 : Cie d'arc de Rollot	1955 : Cie d'arc de Camelin
1691 : Cie d'arc de Saint-Quentin	1893 : Cie d'arc de Montescourt-Lizerolles	1955 : Cie d'arc de Margny-Lès-Compiègne
1698 : Cie d'arquebuse de Chaumont	1894 : Cie d'arc de Grandfresnoy	1955 : Cie d'arc de Romeny-Sur-Marne
1700 : Cie d'arc de Chalon-Sur-Saône	1894 : Cie d'arc de Nesle	1955 : Cie d'arc de Brumetz
1700 : Cie d'arquebuse de Chalon-Sur-Saône	1894 : Cie d'arc de Béthancourt-En-Vaux	1955 : Cie d'arc de Béthisy-Saint-Martin
1700 : Cie d'arquebuse de Lyon	1894 : Cie d'arc de Bruyères-Sur-Fère	1955 : 1ère Cie d'arc de Claye-Souilly
1706 : Cie d'arquebuse de Chalon-Sur-Saône	1894 : Cie d'arc de Remaugies	1955 : 1ère Cie d'arc de Claves
1710 : Cie d'arquebuse de Laon	1894 : Cie d'arc de Tracy-Le-Val	1956 : Cie d'arc de Crécy-La-Chapelle
1715 : Cie d'arquebuse de Dijon	1895 : Cie d'arc de Beaulieu-Les-Fontaines	1956 : Cie d'arc de Chauny
1715 : Cie d'arquebuse d'Avallon	1895 : Cie d'arc de Romeny-Sur-Marne	1956 : Cie d'arc de Moyencourt
1716 : Cie d'arc de Vic-Sur-Aisne	1895 : Cie d'arc de Précy-Sur-Oise	1956 : Cie d'arc de Chambly
1716 : Cie d'arquebuse de Saulieu	1895 : Cie d'arc de Villequier-Aumont	1956 : Cie d'arc de Mareuil-Sur-Ourcq

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

1716 : Cie d'arc de Beaune	1896 : Cie d'arc de Blérancourt	1956 : Cie d'arc de Crécy-Au-Mont
1716 : 1ère Cie d'arc de Vic-Sur-Aisne	1896 : Cie d'arc de Villeneuve-Sur-Fère	1956 : Cie d'arc de Villiers-St-Denis
1717 : Cie d'arc de Meaux	1896 : Cie d'arc de Noyon	1957 : Cie d'arc de Villemomble
1717 : Cie d'arquebuse de Meaux	1896 : Cie d'arc de Villeneuve-Sous-Fère	1957 : 1ère Cie d'arc de Vincennes
1717 : Cie d'arquebuse de Beaune	1896 : Cie d'arc de Coucy-Le-Château-Auffrique	1957 : Cie d'arc de Soissons
1717 : Cie d'arc de Villers-Cotterêts	1897 : Cie d'arc de Morlincourt	1957 : Cie d'arc de Labroye
1718 : Cie d'arc de Compiègne	1897 : Cie d'arc de Coincy	1957 : Cie d'arc de Villers-Sur-Coudun
1718 : Cie d'arc de La Ferté-Milon	1897 : Cie d'arc de Cuts	1957 : Cie d'arc de Montdidier
1722 : Cie d'arquebuse de Mont-Saint-Vincent	1898 : Cie d'arc de Thourotte	1957 : Cie d'arc de Vauciennes
1722 : Cie d'arquebuse de Rouvray	1898 : Cie d'arc de Cuise-La-Motte	1958 : Cie d'arc de Villemomble
1723 : Cie d'arquebuse de Nuits-Saint-Georges	1898 : Cie d'arc de Fontainebleau	1958 : Cie d'arc de Saulchery
1725 : Cie d'arquebuse de Semur-En-Auxois	1898 : Cie d'arc de Villeneuve-Sur-Fère	1958 : Cie d'arc de Libermont
1725 : Cie d'arquebuse de Pont-De-Vaux	1898 : Cie d'arc de Villeneuve-Sous-Fère	1958 : Cie d'arc de Précý-Sur-Oise
1725 : Cie d'arc de Pont-De-Vaux	1898 : Cie d'arc de Grandrû	1958 : Cie d'arc d'Appilly
1728 : Cie d'arquebuse de Chalon-Sur-Saône	1899 : Cie d'arc de Crépy-En-Valois	1959 : Cie d'arc de Fontainebleau
1729 : Cie d'arc de Compiègne	1899 : Cie d'arc de Béhéricourt	1959 : Cie d'arc de Grandfresnoy
1729 : Cie d'arquebuse de Braine	1899 : Cie d'arc de Coudun	1959 : Cie d'arc de Cuts
1729 : Cie d'arquebuse de Crépy	1899 : Cie d'arc de Monthiers	1959 : Cie d'arc de Saint-Sauveur
1729 : Cie d'arquebuse de Compiègne	1899 : Cie d'arc de Montigny-Lengrain	1959 : Cie d'arc de Piennes-Onvillers
1730 : Cie d'arquebuse de Saulieu	1900 : Cie d'arc de Salency	1960 : Cie d'arc de Château-Thierry
1731 : Cie d'arquebuse de Mâcon	1900 : Cie d'arc de Saulchery	1960 : Cie d'arc de Mouy
1733 : Cie d'arquebuse d'Avallon	1901 : Cie d'arc de Marquivillers	1960 : Cie d'arc de Béhéricourt
1735 : Cie d'arquebuse de Neuville-Sur-Saône	1901 : Cie d'arc de Béthisy-Saint-Pierre	1960 : Cie d'arc de Villeneuve-Sur-Fère
1736 : Cie d'arc de Villeselve	1901 : Cie d'arc de Bonneil	1960 : Cie d'arc de Ribécourt-Dreslincourt
1737 : Cie d'arc de Baboeuf	1901 : Cie d'arc d'Ercheu	1960 : Cie d'arc d'Avricourt
1738 : Cie d'arquebuse de Lyon	1901 : Cie d'arc de Pierrefonds	1961 : Cie d'arc de Senlis
1741 : Cie d'arquebuse de Lyon	1901 : Cie d'arc de Commenchon	1961 : Cie d'arc de Villers-Bretonneux
1748 : Cie d'indéfini de La Ferté-Milon	1902 : Cie d'arc de Chauny	1961 : Cie d'arc de Coudun
1753 : Cie d'indéfini de Tournus	1902 : Cie d'arc de Villeneuve-Sur-Fère	1961 : Cie d'arc de Trosly-Breuil
1753 : Cie d'arquebuse de Tournus	1902 : Cie d'arc de Verberie	1961 : Cie d'arc de Bonneil
1754 : Cie d'arc de Châlons-En-Champagne	1902 : Cie d'arc de Caillouël-Crépigny	1961 : Cie d'arc d'Epieds
1757 : Cie d'arc d'Ivros	1902 : Cie d'arc de Vandélicourt	1962 : Cie d'arc de Claye-Souilly
1759 : Cie d'arc de Beaugies-Sous-Bois	1902 : Cie d'arc de Villeneuve-Sous-Fère	1962 : Cie d'arc de Villeneuve-Sur-Fère
1760 : Cie d'arc de Marigny-En-Orxois	1903 : Cie d'arc de Bonneil	1962 : Cie d'arc de Roye
1760 : Cie d'arc de Caillouël-Crépigny	1903 : Cie d'arc de Choisy-Au-Bac	1962 : Cie d'arc de Villers-Sur-Fère
1764 : Cie d'arc de Chézy-En-Orxois	1903 : Cie d'arc de Pont-Sainte-Maxence	1962 : Cie d'arc de Chassemy
1764 : Cie d'arc de La Ferté-Milon	1903 : Cie d'arc de Baboeuf	1963 : Cie d'arc de La Fère
1764 : Cie d'arc de Marigny-En-Orxois	1903 : 1ère Cie d'arc de Pont-Sainte-Maxence	1963 : Cie d'arc de Remy

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

1765 : Cie d'arc de Villers-Cotterêts	1904 : Cie d'arc de Salency	1963 : Cie d'arc de Guerbigny
1766 : Cie d'arc de Marigny-En-Orxois	1904 : Cie d'arc de Saulchery	1963 : Cie d'arc de Pontoise-Lès-Noyon
1766 : Cie d'indéfini de La Ferté-Sous-Jouarre	1904 : Cie d'arc de Villers-Bretonneux	1964 : Cie d'arc d'Ercheu
1768 : Cie d'arc de Compiègne	1904 : Cie d'arc de Guerbigny	1964 : Cie d'arc de Villequier-Aumont
1773 : Cie d'arc de Montereau-Fault-Yonne	1904 : Cie d'arc de Fleurines	1964 : Cie d'arc de Brasles
1773 : Cie d'arquebuse de Montereau-Fault-Yonne	1904 : Cie d'arc d'Abbécourt	1964 : Cie d'arc de Champs Sur Marne
1774 : Cie d'arquebuse de Crépy	1905 : Cie d'arc de Compiègne	1965 : Cie d'arc de Crépy-En-Valois
1774 : Cie d'arquebuse de Saint-Quentin	1905 : Cie d'arc de Romeny-Sur-Marne	1965 : Cie d'arc de Neuilly-Saint-Front
1775 : Cie d'indéfini de Saint-Genix-Sur-Guiers	1905 : Cie d'arc de Bussy	1965 : Cie d'arc de Nogentel
1775 : Cie d'indéfini de Le Pont-De-Beauvoisin	1905 : Cie d'arc de Baugy	1965 : Cie d'arc de Chevrières
1776 : Cie d'arquebuse de La Ferté-Sous-Jouarre	1906 : Cie d'arc de Verberie	1965 : Cie d'arc de Rethondes
1776 : Cie d'arquebuse de Nogent-Sur-Seine	1906 : Cie d'arc de Ressons-Sur-Matz	1965 : Cie d'arc de Nogent-Sur-Marne
1778 : Cie d'arquebuse de Meaux	1906 : Cie d'arc de Persan	1965 : 1E Cie d'arc de Nogent S/marne
1778 : Cie d'arquebuse de Beaune	1906 : Cie d'arc de Verdilly	1966 : Cie d'arc de Péronne
1778 : Cie d'arquebuse de Meaux-La-Montagne	1906 : Cie d'arc d'Ugny-Le-Gay	1966 : Cie d'arc de Noyon
1780 : Cie d'arc d'Epoux-Bézu	1907 : Cie d'arc de Villeneuve-Sur-Fère	1966 : Cie d'arc de Vic-Sur-Aisne
1780 : Cie d'arc de Villers-Cotterêts	1907 : Cie d'arc de Trosly-Breuil	1966 : Cie d'arc de Nesle
1781 : Cie d'arc de Compiègne	1907 : Cie d'arc de Gagny	1966 : Cie d'arc de Bonnesvalyn
1782 : Cie d'arc de Beuvardes	1907 : Cie d'arc de Marest-Sur-Matz	1967 : 1ère Cie d'arc de Vincennes
1783 : Cie d'arc de Marquivillers	1907 : Cie d'arc de Villeneuve-Sous-Fère	1967 : Cie d'arc d'Appilly
1786 : Cie d'arquebuse de Cambrai	1907 : Cie d'arc de Villeselve	1967 : Cie d'arc de Villers-Bretonneux
1786 : Cie d'arc de Verdilly	1907 : Cie d'arc de Warsy	1967 : Cie d'arc de Pierrefonds
1788 : Cie d'arc de Senlis	1908 : Cie d'arc de Chantilly	1967 : Cie d'arc de Monchy-Humières
1788 : Cie Du Montauban	1908 : Cie d'arc de Tracy-Le-Mont	1967 : Cie d'arc de Tilloloy
1805 : Cie d'arc de Bonneil	1908 : Cie d'arc de Guiscard	1967 : Cie d'arc de Beuvardes
1806 : Cie d'arc de Chézy-Sur-Marne	1908 : Cie d'arc de Marigny-En-Orxois	1968 : Cie d'arc de Château-Thierry
1807 : Cie d'arc d'Azy-Sur-Marne	1908 : 1ère Cie d'arc de Chantilly	1968 : Cie d'arc de Morlincourt
1808 : Cie d'arc de Château-Thierry	1909 : Cie d'arc d'Appilly	1968 : Cie d'arc de Fère-En-Tardenois
1809 : Cie d'arc de Villers-Sur-Fère	1909 : Cie d'arc de Roye	1968 : Cie d'arc de Fismes
1810 : Cie d'arc de Beuvardes	1909 : Cie d'arc de Remy	1968 : Cie d'arc de Béthisy-Saint-Martin
1811 : Cie d'arc de Brécy	1909 : Cie d'arc d'Orrouy	1968 : Cie d'arc de Meaux
1811 : Cie d'arc de Seraucourt-Le-Grand	1909 : Cie d'arc d'Aubervilliers	1969 : Cie d'arc d'Epoux-Bézu
1812 : Cie d'arc de Marquivillers	1909 : 1ère Cie d'arc d'Aubervilliers	1969 : Cie d'arc de Brouchy
1812 : Cie d'arc d'Azy-Sur-Marne	1909 : Cie d'arc d'Azy-Sur-Marne	1969 : Cie d'arc de Carlepont
1813 : Cie d'arc de Remy	1909 : Cie d'arc de Laboissière-En-Santerre	1969 : Cie d'arc de Vignemont
1813 : Cie d'arc d'Essômes-Sur-Marne	1910 : Cie d'arc de Neuilly-Saint-Front	1970 : Cie d'arc de Senlis
1818 : Cie d'arc de Chézy-Sur-Marne	1910 : Cie d'arc de Salency	1970 : Cie d'arc de Noisy-Le-Grand
	1910 : Cie d'arc de Jaux	1970 : Cie d'arc d'Essômes-Sur-Marne

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

1819 : Cie d'arc de Nogentel	1910 : Cie d'arc d'Esmerly-Hallon	1971 : Cie d'arc de Tracy-Le-Mont
1820 : Cie d'arc de Beuvarde	1910 : Cie d'arc de Saint-Sauveur	1971 : Cie d'arc de Lassigny
1820 : Cie d'arc d'Azy-Sur-Marne	1910 : Cie d'arc de Ribécourt-Dreslincourt	1971 : Cie d'arc de Laon
1821 : Cie d'arc de Beuvarde	1910 : Cie d'arc de Nogent-Sur-Marne	1971 : 1ère Cie d'arc de Tracy-Le-Mont
1822 : Cie d'arc de Saulchery	1910 : 1E Cie d'arc de Nogent S/marne	1972 : Cie d'arc de Lacroix-St-Ouen
1822 : Cie d'arc de Vandélicourt	1910 : Cie d'arc de Belleau	1972 : Cie d'arc de Lacroix-Saint-Ouen
1823 : Cie d'arc de Licy-Clignon	1910 : 2e Cie d'arc de Nogent-Sur-Marne	1972 : Cie d'arc de Margny-Lès-Compiègne
1824 : Cie d'arc de Bonneil	1911 : Cie d'arc de Neuilly-Saint-Front	1972 : Cie d'arc de Gandelu
1824 : Cie d'arc de Remy	1911 : Cie d'arc de Villers-Sur-Coudun	1972 : Cie d'arc de Chézy-Sur-Marne
1825 : Cie d'arc de Marquilliers	1911 : Cie d'arc de Pontoise-Lès-Noyon	1973 : Cie d'arc de Claye-Souilly
1825 : Cie d'arc de Charly	1911 : Cie d'arc de Nesle	1973 : Cie d'arc de Beuvarde
1825 : Cie d'arc de Marigny-En-Orxois	1911 : Cie d'arc de Nanteuil-Le-Haudouin	1973 : Cie d'arc de Varesnes
1825 : Cie d'arc de Seraucourt-Le-Grand	1911 : Cie d'arc de Montmorency	1973 : Cie d'arc de Guiscard
1826 : Cie d'arc de Romeny-Sur-Marne	1911 : Cie d'arc de Nogent-Sur-Oise	1974 : D' De
1826 : Cie d'arc de Montreuil-Aux-Lions	1911 : 2e Cie d'arc de Montmorency	1974 : Cie d'arc d'Estrées-Saint-Denis
1827 : Cie d'arc d'Epoux-Bézu	1911 : Cie d'arc d'Ognes	1974 : Cie d'arc de La Ferté-Milon
1827 : Cie d'arc de Montreuil-Aux-Lions	1911 : Cie d'arc de Remaigies	1974 : Cie d'arc de Haramont
1828 : Cie d'arc d'Epoux-Bézu	1912 : Cie d'arc de Brumetz	1975 : Cie d'arc de Château-Thierry
1829 : Cie d'arc de Canly	1912 : Cie d'arc de Senlis	1975 : Cie d'arc de Romeny-Sur-Marne
1829 : Cie d'arc de Verdilly	1912 : Cie d'arc de Monchy-Humières	1975 : Cie d'arc de Ribécourt-Dreslincourt
1830 : Cie d'arc de Saulchery	1912 : Cie d'arc de Guivry	1975 : Cie d'arc de Villebon-Sur-Yvette
1830 : Cie d'arc de Le Meux	1912 : Cie d'arc de Nogent-Sur-Oise	1975 : Cie d'arc de Villemoyenne
1831 : Cie d'arc d'Essômes-Sur-Marne	1912 : Cie d'arc de Vaucelles-Et-Beffecourt	1976 : Cie d'arc de Crépy-En-Valois
1832 : Cie d'arc de Château-Thierry	1913 : Cie d'arc de Lacroix-Saint-Ouen	1976 : Cie d'arc de Chevincourt
1833 : Cie d'arc de Verdilly	1913 : Cie d'arc de Précy-Sur-Oise	1976 : Cie d'arc d'Appilly
1834 : Cie d'arc de Nogentel	1913 : Cie d'arc de Noyon	1976 : Cie d'arc de Charly
1834 : Cie d'arc de Guivry	1913 : Cie d'arc de Braine	1977 : Cie d'arc de Château-Thierry
1835 : Cie d'arc de Chézy-Sur-Marne	1913 : Cie d'arc de Coucy-Le-Château-Auffrique	1977 : Cie d'arc de Chambly
1835 : Cie d'arc de Villeneuve-Sous-Fère	1914 : Cie d'arc de Canly	1977 : Cie d'arc de Muret-Et-Crouettes
1836 : Cie d'arc de Marquilliers	1914 : Cie d'arc de Beaulieu-Les-Fontaines	1977 : Cie d'arc de Le Plessis-Brion
1836 : Cie d'arc d'Azy-Sur-Marne	1914 : 1ère Cie d'arc de Vincennes	1978 : Cie d'arc de Salency
1837 : Cie d'arc de Chézy-Sur-Marne	1914 : Cie d'arc de Brasles	1978 : Cie d'arc de Senlis
1838 : Cie d'arc de Saulchery	1914 : Cie d'arc de Le Meux	1978 : Cie d'arc d'Essômes-Sur-Marne
1838 : Cie d'arc de Lacroix-Saint-Ouen	1914 : Cie d'arc de Canny-Sur-Matz	1978 : Cie d'arc de Grand-Rozoy
1838 : Cie d'arc de Villeneuve-Sous-Fère	1914 : Cie d'arc de Montmacq	1979 : Cie d'arc de Longueil-Annel
1838 : Cie d'arc de Berlancourt	1920 : 1ère Cie d'arc de Vincennes	1979 : Cie d'arc de Fleurines
1839 : Cie d'arc de Pierrefonds	1921 : Cie d'arc de Canly	1979 : Cie d'arc de Buzancy
1839 : Cie d'arc d'Azy-Sur-Marne	1921 : Cie d'arc de Romeny-Sur-Marne	1980 : Cie d'arc de Thourotte

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

1840 : Cie d'arc de Villers-Sur-Fère	1921 : Cie d'arc de Gandelu	1980 : Cie d'arc de Billy-Sur-Ourcq
1840 : Cie d'arc de Vairesnes	1921 : Cie d'arc d'Orrouy	1980 : Cie d'arc de Gandelu
1841 : Cie d'arc de Seringes-Et-Nesles	1921 : Première Cie d'arc de Sevran	1980 : Cie d'arc de Nanteuil-Le-Haudouin
1841 : Cie d'arc de Baboeuf	1922 : Cie d'arc d'Oulchy-Le-Château	1980 : Cie d'arc de Villiers-Sur-Marne
1842 : Cie d'arc de Neuilly-Saint-Front	1922 : Cie d'arc de Janville	1981 : Cie d'arc de Saint-Rémy-Blanzy
1842 : Cie d'arc de Coudun	1923 : Cie d'arc de Compiègne	1981 : Cie d'arc de Choisy-Au-Bac
1842 : 1ère Cie d'arc de Vic-Sur-Aisne	1923 : Cie d'arc de Gandelu	1982 : Cie d'arc de Fère-En-Tardenois
1843 : Cie d'arc de Bonnesvalyn	1923 : Cie d'arc d'Estrées-Saint-Denis	1982 : Cie d'arc de Bussy
1843 : Cie d'arc de Béthisy-St-Pierre	1923 : Cie d'arc de Beauvais	1982 : Cie d'arc de Villemontoire
1843 : Cie d'arc de Villeneuve-Sous-Fère	1923 : Cie d'arc d'Estrées-St-Denis	1982 : Cie d'arc de Verberie
1844 : Cie d'arc de Bonneil	1924 : Cie d'arc de Margny-Lès-Compiègne	1983 : Cie d'arc de Cambronne-Lès-Ribécourt
1844 : Cie d'arc de Chézy-Sur-Marne	1924 : Cie d'arc de Béthisy-Saint-Martin	1983 : Cie d'arc de Branges
1845 : Cie d'arc de Bonneil	1924 : Cie d'arc de Chézy-Sur-Marne	1983 : Cie d'arc de Seringes-Et-Nesles
1845 : Cie d'arc de Guiscard	1924 : Cie d'arc de Liancourt	1984 : Cie d'arc de Marigny-En-Orxois
1846 : Cie d'arc de Cuise-La-Motte	1924 : Cie d'arc de Margny	1984 : Cie d'arc d'Orrouy
1846 : Cie d'arc de Compiègne	1924 : Cie d'arc de Mont-Notre-Dame	1984 : Cie d'arc d'Oulchy-Le-Château
1846 : Cie d'arc de Chézy-Sur-Marne	1925 : Cie d'arc de Crépy-En-Valois	1985 : Cie d'arc de Chiry-Ourscamp
1847 : Cie d'arc de Marquivillers	1925 : Cie d'arc d'Attichy	1985 : Cie d'arc de Droizy
1847 : Cie d'arc de Bonneil	1925 : Cie d'arc de Fontainebleau	1985 : Cie d'arc de Gagny
1848 : Cie d'arc de Jaux	1925 : Cie d'arc de Bonneil	1986 : Cie d'arc de Coincy
1848 : Cie d'arc de Tracy-Le-Mont	1925 : Cie d'arc de Brasles	1986 : Cie d'arc de Soissons
1848 : Cie d'arc de Marigny-En-Orxois	1925 : Cie d'arc de Lassigny	1986 : Cie d'arc de Chacrise
1849 : Cie d'arc de Coincy	1925 : Cie d'arc de Gandelu	1987 : Cie d'arc de Chézy-En-Orxois
1849 : Cie d'arc de Belleau	1925 : Cie d'arc de Becquigny	1987 : Cie d'arc de Noyon
1850 : Cie d'arc de Senlis	1925 : Cie d'arc de Couilly-Pont-Aux-Dames	1987 : Cie d'arc de Chézy-Sur-Marne
1850 : Cie d'arc de Marigny-En-Orxois	1926 : Cie d'arc de Nesle	1987 : Cie d'arc de Bar-Sur-Aube
1851 : Cie d'arc de Château-Thierry	1926 : Cie d'arc de Persan	1987 : Cie d'arc d'Arcy-Sainte-Restitue
1851 : Saint-Rieul	1926 : Cie d'arc de Béthancourt-En-Vaux	1988 : Cie d'arc de Neuilly-Saint-Front
1852 : Cie d'arc de Romeny-Sur-Marne	1926 : Cie d'arc de Boulogne-La-Grasse	1988 : Cie d'arc de Villeneuve-Sur-Fère
1853 : Cie d'arc de Nogentel	1926 : Cie d'arc de Villers-Cotterêts	1988 : Cie d'arc de Parcy-Et-Tigny
1853 : Cie d'arc de Compiègne	1927 : Cie d'arc de Chauny	1989 : Cie d'arc de Compiègne
1853 : Cie d'arc de Brasles	1927 : Cie d'arc d'Appilly	1989 : Cie d'arc de Romeny-Sur-Marne
1853 : Cie d'arc de Vairesnes	1927 : Cie d'arc de Gagny	1989 : Cie d'arc de Chambly
1853 : 1ère Cie d'arc de Chantilly	1928 : Cie d'arc de Chauny	1990 : Cie d'arc de Morlincourt
1854 : Cie d'arc de Brasles	1928 : Cie d'arc de Jonquières	1990 : 1ère Cie d'arc de Vincennes
1854 : Cie d'arc de Noyon	1928 : Cie d'arc d'Epieds	1990 : Cie d'arc d'Essômes-Sur-Marne
1854 : Cie d'arc de Seraucourt-Le-Grand	1928 : Cie d'arc de Romainville	1990 : Cie d'arc de Seringes-Et-Nesles
1855 : Cie d'arc de Saulchery	1929 : Cie d'arc de Compiègne	1990 : Cie d'arc d'Oulchy-Le-Château

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

1855 : Cie d'arc de Marquilliers	1929 : Cie d'arc de Meaux	1991 : Cie d'arc de Rethondes
1856 : Cie d'arc de Chauny	1929 : Cie d'arc de Verberie	1991 : Cie d'arc de Seringes-Et-Nesles
1856 : Cie d'arc de Méry-Sur-Marne	1930 : Cie d'arc d'Epoux-Bézu	1992 : Cie d'arc de Lacroix-St-Ouen
1857 : Cie d'arc de Charly	1930 : 1ère Cie d'arc de Vincennes	1992 : Cie d'arc de Lacroix-Saint-Ouen
1858 : Cie d'arc de La Ferté-Milon	1930 : Cie d'arc de Senlis	1992 : Cie d'arc de Fère-En-Tardenois
1858 : Cie d'arc de Marigny-En-Orxois	1930 : Cie d'arc de Coudun	1992 : Cie d'arc de Remy
1858 : 1ère Cie d'arc de Vic-Sur-Aisne	1930 : Cie d'arc de Cires-Lès-Mello	1992 : Cie d'arc de La Croix-Sur-Ourcq
1859 : Cie d'arc d'Essômes-Sur-Marne	1930 : Cie d'arc de Berneuil-Sur-Aisne	1992 : Cie d'arc de Brécy
1859 : Cie d'arc de Baboeuf	1930 : Cie d'arc de Fréniches	1993 : Cie d'arc de Crépy-En-Valois
1859 : Cie d'arc de Ville	1930 : Cie d'arc de Loeuilly	1993 : Cie d'arc de Pontoise-Lès-Noyon
1860 : Cie d'arc de Canly	1931 : Cie d'arc de Villers-Bretonneux	1993 : Cie d'arc de Beuvarde
1860 : Cie d'arc de Romeny-Sur-Marne	1931 : Cie d'arc de Vic-Sur-Aisne	1993 : Cie d'arc de L'hay-Les-Roses
1861 : Cie d'arc de Bonneil	1931 : Cie d'arc de Longueil-Annel	1994 : Cie d'arc de Senlis
1862 : Cie d'arc d'Azy-Sur-Marne	1931 : Cie d'arc de Montreuil	1994 : Cie d'arc d'Oulchy-Le-Château
1863 : Cie d'arc de Bonneil	1931 : Cie d'arc de Longueil-Sainte-Marie	1994 : Cie d'arc de Plailly
1863 : Cie d'arc de Varesnes	1931 : 2e Cie d'arc de Montreuil	1995 : Cie d'arc de Piennes-Onvillers
1864 : Cie d'arc de Nogentel	1932 : Cie d'arc de Béthisy-Saint-Pierre	1995 : Cie d'arc de Condé-En-Brie
1864 : Cie d'arc de Marquilliers	1932 : Cie d'arc de Margny-Sur-Matz	1996 : Cie d'arc de Salency
1864 : Cie d'arc de Villers-Sur-Coudun	1933 : Cie d'arc de Béthisy-Saint-Pierre	1996 : Cie d'arc d'Ermenonville
1864 : Cie d'arc de Guiscard	1933 : Cie d'arc de Montdidier	1997 : Cie d'arc de Chambly
1865 : Cie d'arc de Bonneil	1933 : Cie d'arc de Pierrefonds	1997 : Cie d'arc de Gandelu
1866 : Cie d'arc de Nogentel	1933 : Cie d'arc de Noisy-Le-Sec	1998 : Cie d'arc de Paris 12
1867 : Cie d'arc de Bonnesvalyn	1933 : Cie d'arc d'Avricourt	1999 : Cie d'arc de Tracy-Le-Mont
1868 : Cie d'arc de Roye	1934 : Cie d'arc de Vauciennes	1999 : Cie d'arc d'Estrées-Saint-Denis
1868 : Cie d'arc d'Azy-Sur-Marne	1934 : Cie d'arc d'Ercheu	1999 : Cie d'arc de Dampmart
1869 : Cie d'arc d'Ercheu	1934 : Cie d'arc de Vignemont	2000 : Cie d'arc de Chiry-Ourscamps
1869 : Cie d'arc d'Essômes-Sur-Marne	1934 : Cie d'arc d'Aubervilliers	2001 : Cie d'arc de Vailly-Sur-Aisne
1870 : Cie d'arc de Canly	1934 : Cie d'arc de Vauciennes	2002 : Cie d'arc de Chambly
1870 : Cie d'arc de Mareuil-Sur-Ourcq	1934 : Cie d'arc de Baboeuf	2003 : Cie d'arc de Blérancourt
1870 : Cie d'arc de Chézy-Sur-Marne	1935 : Cie d'arc de Chantilly	2004 : Cie d'arc de Précy-Sur-Oise
1872 : Cie d'arc de Romeny-Sur-Marne	1935 : Cie d'arc de Roye	2005 : Cie d'arc de Chézy-En-Orxois
1872 : Cie d'arc de Chauny	1935 : Cie d'arc de Remy	2005 : Cie d'arc de Pontoise
1873 : Cie d'arc de Jaux	1935 : Cie d'arc de Vailly-Sur-Aisne	2006 : Cie d'arc de Dammard
1873 : Cie d'arc de Chauny	1935 : Cie d'arc d'Ermont	2007 : Cie d'arc de Noyon
1873 : Cie d'arc d'Azy-Sur-Marne	1936 : Cie d'arc de Saint-Sauveur	2008 : Cie d'arc de Coincy
1874 : Cie d'arc de Marquilliers	1936 : Cie d'arc de Senlis	2008 : Cie d'arc de Fismes
1874 : Cie d'arc de Seringes-Et-Nesles	1936 : Cie d'arc de Chevrères	2009 : Cie d'arc de Seringes-Et-Nesles
1874 : Cie d'arc de Guivry	1936 : Cie d'arc de Ressons-Sur-Matz	2010 : Cie d'arc d'Ermont

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

1874 : Cie d'arc de Marizy-Saint-Mard	1937 : Cie d'arc de Villemomble	2011 : Cie d'arc de Choisy-Au-Bac
1875 : Cie d'arc de Villers-Sur-Fère	1937 : Cie d'arc de Choisy-Au-Bac	2012 : Cie d'arc de Lacroix-Saint-Ouen
1875 : Cie d'arc de Remy	1938 : Cie d'arc de Crépy-En-Valois	2012 : Cie d'arc de La Croix-Sur-Ourcq
1875 : Cie d'arc d'Ivors	1938 : Cie d'arc de Rosny-Sous-Bois	2013 : Cie d'arc de Compiègne
1875 : Cie d'arc de Béthancourt-En-Vaux	1938 : Cie d'arc de Ville	2014 : Cie d'arc des Trois Lys (Paris XVIe arrt)
1876 : Cie d'arc de Morlincourt	1939 : Cie d'arc de Fontainebleau	2015 : Cie d'arc de Provins
1876 : Cie d'arc de Bussy	1939 : Cie d'arc de Monchy-Humières	
1876 : Cie d'arc de Sergy		

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Annexe 2 – Objets se référant directement à la symbolique du bouquet provincial



1- Les « chefs d'œuvres »

-Bouquet provincial de Saulcher, bois sculpté polychrome, 1838, Collections du Musée de l'archerie et du Valois.

©Fonds d'archives photographiques du Musée de l'archerie et du Valois

Ces bouquets sont parfois également appelés « chef d'œuvre ». Selon plusieurs sources orales, ce terme s'apparenterait à celui désignant les sculptures demandées aux compagnons du devoir comme pièce de réception.

Ce type de bouquet est répertorié sur une courte période allant du milieu du XIXe siècle au début du XXe siècle et si très peu d'exemples nous sont connus après les années 1950, il demeure difficile de jauger l'ancienneté de cette pratique.



2- Les vases de bouquet

-Vase de bouquet offert par « Les Demoiselles de Béthisy Saint-Pierre » le 7 mai 1933, Ronde du valois et de la Vallée de l'Automne. Collections du Musée de l'archerie et du Valois.

©Fonds d'archives photographiques du Musée de l'archerie et du Valois

Traditionnellement, le vase le plus somptueux, gagné par l'archer réalisant la meilleure flèche dans la catégorie « arc classique » est le fameux Vase de la Manufacture de Sèvres, édité sur demande et offert à la compagnie organisatrice par le Président de la République française. En plus de ce prestigieux objet de porcelaine, de nombreuses manufactures locales (à

l'exemple des anciennes manufactures de Pierrefonds, de Crépy-en-Valois..) ont réalisé et produisent pour certaines encore des vases à l'iconographie et aux formes stéréotypées. Ces derniers participent à la procession et sont transmis par l'organisateur à la compagnie suivante en gage d'amitié fraternelle. Aujourd'hui, certaines compagnies en éditent même des répliques qui sont offertes ou vendues à l'instar des assiettes décorées.



3- Les assiettes de bouquet

-Assiette éditée à l'occasion du bouquet provincial de Compiègne, 1951. Collections du Musée de l'archerie et du Valois.

©Fonds d'archives photographiques du Musée de l'archerie et du Valois

Ces objets, d'abord produits en petit nombre et remis comme prix ont ensuite été produits en série et commercialisés comme souvenirs. Leur vente permet à la compagnie organisatrice d'amortir les frais engagés pour la réalisation de l'évènement. Le décor peint suit une codification tacite : le lieu et la date du bouquet figurent, y sont repris les couleurs et souvent les armoiries de la Ville. Certains y ajoutent des éléments d'identification évocateurs : un portrait de Jean de la Fontaine pour Château-Thierry, le fameux château de Pierrefonds, la rose de Provins...

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Annexe 3 – Programme du bouquet provincial de Seringes et Nesles (le 24/05/2009)

©Archives du Musée de l'archerie et du Valois

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

De 8h 00 à 13 h 30

☐ Réception des drapeaux à la Mairie de Seringes et Nesles

☐ Tir aux assiettes dans le jeu d'arc de Seringes et Nesles

A 12 H 30

☐ Dépôt de gerbe au monument aux morts de Nesles

A 14 H 00

☐ Accueil des officiels

De 14 h 30 à 17 h 00

☐ Défilé dans le village et le Cimetière Américain

- 1- L'œuvre d'art avec les filles en blanc
- 2- L'archer en bronze
- 3- Le char de la Reine du Muguet
- 4- La musique : Fanfare Royale St Jean Marie
- 5- Les Archers de Seringes et Nesles
- 6- Les Archers de Coigny
- 7- Les officiels et le Roy de France
- 8- Les drapeaux N°3 à 50
- 9- La musique : Union Musicale de Château Thierry
- 10- Les drapeaux N°51 à 75
- 11- Le char de la Fête du Muguet
- 12- Les drapeaux N°76 à 100
- 13- La musique : Batterie Fanfare Municipale - Jeune France de St Michel
- 14- Les drapeaux N°101 à 150
- 15- La musique : Fanfare des Vignerons de Champillon
- 16- Les drapeaux N°151 à 200
- 17- La musique : La Madrianna de Mézières sur Oise
- 18- Les drapeaux N°201 à ...

De 17 h 00 à 18 h 00

☐ Messe en plein air, allocution du Président de la Cie de Seringes et Nesles, et du Président de la FFTA.

De 18 h00 à 19 h00

☐ Partie de vin de Jardin au jeu d'arc.

☐ Vin d'honneur des officiels à la Mairie.

BONNE JOURNÉE A TOUTES ET A TOUS

Annexe 4 – Parcours du défilé de Compiègne (12/05/2013)

©Archives du Musée de l'archerie et du Valois



**Bouquet Provincial
COMPIEGNE**

Le 12 mai 2013

Après 1718 - 1729 - 1846 - 1853 - 1877 - 1889 - 1905 - 1923 - 1951 - 1989,
Compiègne accueillera cette grande fête du tir à l'arc traditionnel.

**Venez nombreux à partir de 9h
assister au grand défilé
d'archers venus de
toute la France.**

Le rendez-vous de l'Archerie, c'est !
(un défilé exceptionnel)



Du bas de la rue Solferino à travers les rues de Compiègne, escortées par des chars décorés et de fanfares, plus de 300 Compagnies d'archers vont défiler. Plus de 3000 participants de ce sport vont partager leur passion dans un spectacle unique. Le défilé se terminera vers 13h sur la place du Palais Impérial de Compiègne par une messe solennelle dédiée aux archers.

Une exposition :

Du 11 mai au 30 juin le musée Viviani, en collaboration avec le musée de l'Archerie et du Valois, organise dans ses locaux une exposition temporaire sur le thème de l'histoire des traditions dans l'archerie.

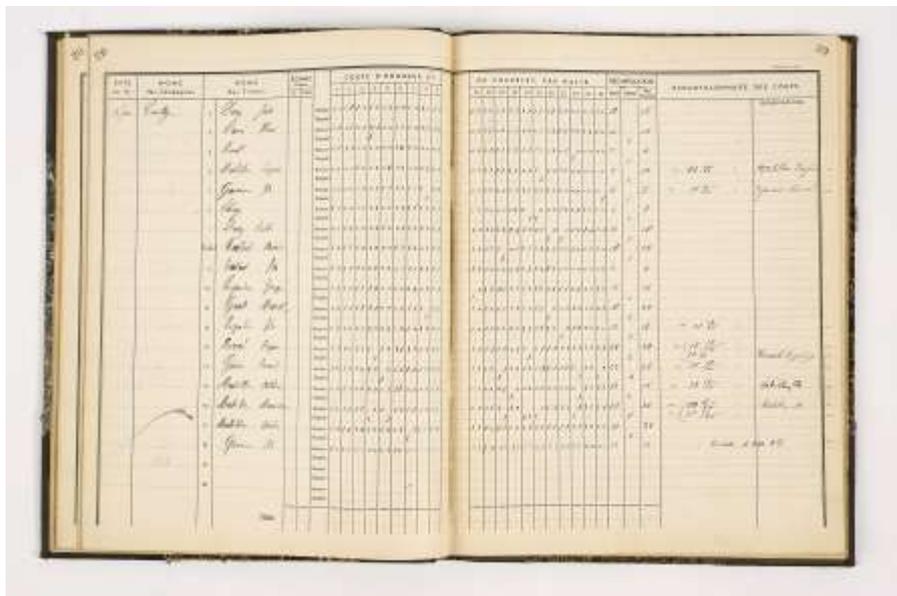
Vous pouvez nous aider à rendre hommage aux archers :

- En décorant vos maisons qui se trouvent le long du parcours. Pour avoir obtenu quelques idées allez sur le site www.bouquetprovincial.fr, vous y trouverez des exemples de décoration de la plus simple à la plus sophistiquée.
- En venant aider à l'animation et vous inscrire sur ce même site.
- En venant nombreux accueillir l'ensemble des participants tout au long du défilé.

NOUS COMPTONS SUR VOUS !

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Annexe 5 – Livre de comptage, bouquet provincial de Crépy-en-Valois, 1938. Collection du Musée de l'archerie et du Valois (2010.13.1)



The image shows an open ledger book with two pages of handwritten entries. The pages are filled with a grid of columns and rows, typical of a financial or inventory ledger. The handwriting is in cursive and appears to be from the early 20th century. The left page has a header with several columns, and the right page has a similar header. The entries are organized into several columns, with some larger numbers and some smaller numbers. The paper is aged and yellowed.

